

Minorités et frontières politiques. Essai en hommage au professeur Éric Schwimmer

Claude Bariteau *Université Laval*

Résumé : Ce texte avance que le cadre analytique de *Symbolic Competition*, article d'Éric Schwimmer publié en 1972, réapparaît dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*. Ce cadre devient toutefois périphérique dans *L'installation de la lutte* où Schwimmer propose que la lutte du peuple québécois, comme celle des peuples en situation analogue, ait pour socle la société civile plutôt que l'arène politique provinciale. Ce texte témoigne aussi de l'influence d'Éric Schwimmer sur mes réflexions qui, à la suite d'activités diverses, m'ont conduit à mieux décoder sa pensée et à découvrir que l'installation de la lutte doit avoir pour visée d'instaurer une autorité politique et de baliser les fondements du « vivre ensemble ».

Mots-clés : Peuples, minorité, Québec, autorité politique, souveraineté, Schwimmer.

Abstract: This paper argues that the analytical framework of "Symbolic Competition" (Schwimmer 1972) reappears in Schwimmer's *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* (1995). This framework becomes peripheral in "*L'installation de la lutte*" ("Setting up the struggle") where Schwimmer proposes that the struggle of the Québécois people, like that of all people in similar situations, is based in civil society rather than the provincial political arena. This paper also serves as testimony to the influence of Eric Schwimmer on my reflections which, through different activities, led me to a better understanding of his thought and to discovering that setting up the struggle must have as a goal the establishment of political authority and the foundations of "living together."

Keywords: Peoples, Quebec, minority, political authority, sovereignty, Schwimmer

Mon premier contact avec Éric Schwimmer fut la lecture du résumé d'un exposé qu'il fit à Winnipeg au printemps de 1971. Doctorant à l'Université McGill, il m'est apparu incontournable de rencontrer Éric Schwimmer avec qui j'ai échangé en soirée. Ça s'est passé peu après 20h00 dans le hall adjacent au bar. Il y avait peu de tables, encore moins de personnes. Revenant d'une excursion sur la Rivière rouge, je me suis dirigé vers le hall. Éric Schwimmer était assis à une table, pipe à la main, mèche de cheveux hirsute, lunettes accrochées à une oreille et l'autre main sur le front. Il conversait avec quelqu'un. Je me suis approché. Puis, j'ai bifurqué. J'hésitais. Son interlocuteur s'est retiré. J'ai osé.

« Monsieur Schwimmer, bonsoir, votre exposé... ». J'ai dû dire quelque chose d'aussi banal que ça. Deux heures plus tard, nous buvions de la bière, fumions et riions. Nos pensées planaient, s'entrechoquaient puis rebondissaient. Cette soirée m'a marqué. Dire que je me rappelle ce dont nous avons discuté serait mentir. Le contenu importait peu; l'échange disait tout. Lorsque Natacha Gagné et André Campeau m'ont demandé si j'étais partant pour ce numéro en hommage au professeur Schwimmer, j'ai cherché le texte qu'Éric a présenté à Winnipeg. Je me souvenais du titre, *Symbolic Competition*, et du thème : l'inversion symbolique qui a cours dans le cadre d'une relation critique entre une minorité et une majorité.

En le relisant, je me suis aussi souvenu qu'au retour, je me suis perdu à l'aéroport de Dorval, devenu l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Depuis, à chaque fois que je reviens par cet aéroport, je cherche toujours une porte qui s'ouvre sur le Québec. Bien sûr, je sais qu'il n'y en a pas mais je ne peux m'empêcher de la chercher. J'arpente des corridors, monte des escaliers, piétine. Alors, tel un étranger, je m'informe du chemin qui mène à la sortie. Bizarrement, celle-ci se trouve toujours à l'opposé de l'endroit où je me trouve. Faisant marche arrière, j'entre au Canada à reculons. C'est probablement pour cette raison que je me perds toujours. Cela m'a permis de découvrir, je pense,

ce qu'avance Éric Schwimmer lorsqu'il dit que certaines réalités ne se comprennent qu'en en décodant le sens caché. Par exemple, si je n'avais pas cherché une porte qui mène au Québec, je ne saurais pas qu'il faut passer par le Canada pour y accéder. Comme tout le monde, j'entrerais machinalement au Canada pensant être au Québec.

En fait, je ne saurais pas que, dans ce pays, les portes du Québec sont voilées et, comme plusieurs leaders souverainistes, je penserais pouvoir les ouvrir en jouant au plus fin avec celles qui donnent sur le Canada. Or, comme le révèle Schwimmer dans *Symbolic Competition*, il s'agit là d'un comportement typique des populations minorisées. Il a pour effet de les enfermer dans l'univers qui les a minorisées. C'est l'un des deux points que j'entends développer; l'autre, que Schwimmer a aussi exploré, aborde l'agir pour faire apparaître cette porte au-delà de l'imaginaire, thème qu'il développe dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* (1995) et dans *L'installation de la lutte* (2003). À l'aide d'une analyse critique des fondements théoriques des thèses de Schwimmer sur les populations minorisées et d'information diverses ayant trait au Québec, j'entends montrer qu'elles véhiculent une conception dialogique d'un « vivre ensemble » ancré dans la reproduction de la relation critique plutôt que dans l'activation d'un projet commun respectueux des différences, qui particularise la majorité des États souverains.

Pour traiter ces points, un détour s'impose sur les éléments théoriques de *Symbolic Competition*. Ce sera la première partie. Elle analyse ce texte de Schwimmer, dont je signale les limites auxquelles conduit le concept de « relation dialectique » pour expliquer des comportements propres aux minorités, notamment celui qui consisterait à percer le mur pour installer une fenêtre sur le Québec. La deuxième partie révèle que les éléments théoriques de *Symbolic Competition* demeurent présents dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* bien que Schwimmer y introduise le concept de rupture qui, dans *L'installation de la lutte*, devient le moyen d'installer cette fenêtre. Or, percer et installer impliquent des actions à l'encontre de celles déployées par des intermédiaires au service d'une majorité en vue de consolider la relation critique. Ces actions nécessitent, à mon avis, de lire autrement la minorité, qu'est devenu le peuple québécois au Canada, ce sur quoi je reviens en conclusion en y signalant que cela peut conduire à construire un « vivre ensemble » différent de celui qu'implique d'atterrir et de vivre au Canada.

I

Pour comprendre la pensée d'Éric Schwimmer, *Symbolic Competition* est un texte important. Publié en 1972, il regorge d'éléments théoriques novateurs pour décoder les

comportements des populations minorisées. Avec ce texte, Schwimmer vise à expliquer les ressemblances qu'il a notées entre les idéologies de populations indigènes aux assises socioculturelles différentes mais ayant en commun de s'activer à la marge des institutions politiques et économiques des ensembles auxquels elles sont rattachées¹. Bien au fait des théories de l'époque qui tentaient de cerner ces similarités, en particulier celles de Peter Blau (1964), Fredrick Barth (1969), Kenelm Burridge (1969) et Oscar Lewis (1969), Schwimmer se demande, d'entrée de jeu, comment des populations minorisées génèrent leurs propres frontières, quels contenus elles privilégient et, surtout, en quoi leur analyse peut nous renseigner sur les sources de conflits entre une minorité et une majorité.

Pour répondre à ces questions, il s'inscrit en filiation avec les idées de Claude Lévi-Strauss (1962) sur l'histoire des transformations structurelles et adopta le modèle génératif de Barth (1966) sur le processus à la base de ces transformations structurelles. Par la suite, Schwimmer postule constante la possibilité qu'ont les minorités de faire un choix entre diverses stratégies. Sachant qu'il est téméraire de le faire, il présume néanmoins qu'on peut expliquer et prédire les choix les plus bénéfiques pour ces populations à l'aide d'une analyse des contraintes structurale et écologique propres à chaque contexte.

Ces points précisés, Schwimmer initie sa démarche avec les concepts de pouvoir et d'opposition idéologique de Blau (1964). Pour ce dernier, le pouvoir se manifeste dans une relation d'échange entre deux entités si l'une d'elles refuse à l'autre des bénéfices de mêmes valeurs que ceux qu'elle retire. Il en découle que l'entité bénéficiaire, en remettant à l'autre les bénéfices qu'elle a obtenus, se placerait en position de subordination, ce qui l'affaiblira si elle ne peut vivre sans ces bénéfices, ne les obtient pas autrement ou n'oblige pas l'autre à les lui laisser. Quant au concept d'opposition idéologique, il présuppose, selon Blau, une réciprocité négative entre subordonné et dominant au sein de laquelle le subordonné est incité à adopter les valeurs du groupe dominant. A cette fin, le dominant a tout intérêt à ne manifester aucun égard à l'endroit des valeurs prisées par le subordonné afin que celui-ci pense que ses valeurs lui font perdre des atouts.

Dans cet univers, la meilleure stratégie pour les minorités, selon Schwimmer, serait qu'elles se révèlent suffisamment assimilées aux valeurs du dominant. Or, la majorité d'entre elles refuse l'assimilation, ce dont Blau était conscient, voyant en cela un comportement compatible avec sa théorie. Il lui paraît en effet imaginable que des minorités fassent des sacrifices pour affirmer leurs idéaux et se dit même d'avis que des minorités, conscientes d'être maltraitées, s'opposent avec vigueur à l'assimilation si

elles estiment avoir peu à perdre. Cette façon de faire serait pour elles un moyen de convaincre le dominant de changer d'attitude à leur égard. Si elles y parviennent, elles réaliseront alors un gain.

De l'avis de Schwimmer, la théorie de Blau a d'importantes limites. Elle achopperait sur trois types de minorités. Le premier comprend des minorités qui, comme Barth (1969) l'a mis en relief, tirent des avantages économique et sociopolitique à refuser l'assimilation. Le deuxième regroupe les minorités qui s'astreignent à l'occasion à des sacrifices importants face à des enjeux estimés majeurs et déploient une « opposition idéologique », que Schwimmer qualifie de symbolique, leur permettant de maintenir une frontière entre elles et le dominant. Pour Schwimmer, les Maori et les Indiens du Canada en sont des exemples. Le troisième concerne les mouvements millénaristes. Leur particularité est d'être activés par des minorités prêtes à prendre de grands risques, ce qui en fait des mouvements d'opposition dont les pertes et les gains sont très élevés, voire infinis.

Selon Schwimmer, une théorie basée uniquement sur des principes rationnels d'échange social ne permet pas d'expliquer ces cas. D'autres facteurs doivent être pris en considération, notamment les assises de la relation critique qui s'est constituée entre une minorité et une majorité. Aussi un cadre analytique différent lui paraît nécessaire. Pour le mettre en place, il regroupe d'abord les minorités en deux catégories : 1) celles en voie d'assimilation qui conservent certains frontières; 2) celles qui maintiennent avant tout des frontières. Puis, il subdivise la deuxième catégorie en : a) minorités qui, disposant d'avantages économiques, tirent avantage d'une compétition directe avec le dominant; b) minorités qui déplacent une opposition symbolique et ne paraissent pas concernées par une compétition directe car elles n'ont pas les moyens de s'y adonner. Dans la première subdivision, on retrouve les populations analysées par Barth; dans la seconde, les Maori, les Indiens du Canada et les minorités associées aux mouvements millénaristes.

Schwimmer s'intéresse aux minorités de cette dernière subdivision. Pour les étudier, il fait sienne l'approche de Kenelm Burridge (1969) selon laquelle ces minorités, qui sont dominées, posséderaient, comme les populations dominantes, un système normatif qui, par l'entremise d'un mécanisme médiateur, aurait pour effet de les contraindre à refuser certains types d'échange tout en demeurant en relation avec le dominant. Avec ce mécanisme, s'activerait en quelque sorte un processus relationnel en constant développement grâce auquel peuvent s'exprimer des oppositions idéologiques sans conduire à une rupture des relations entre le dominé et le dominant.

Selon Schwimmer, cette activation découlait d'une convention entre les populations concernées servant d'assise autant à la compétition directe qu'à la compétition symbolique. Pour en décoder les contours, il importerait d'analyser ces oppositions en tenant surtout compte de la relation critique qui s'est initialement installée entre elles, car, pour Schwimmer, c'est sur cette base que se déploie toute opposition idéologique chez les minorités. Ainsi introduite, la relation critique permettrait d'expliquer l'inversion, chez les minorités, de l'échelle hiérarchique des valeurs du dominant et, par ricochet, de l'affirmation de valeurs opposées.

Cela dit, Schwimmer en conclut que « tous les systèmes de pensée sont engendrés dans les sociétés humaines par ce type de dialectique [de telle sorte que] les idéologies qu'ils véhiculent contiennent deux types d'assertion : [l'un] sur la culture dominante, ou le système de pensée, tel que perçu par la minorité; [l'autre] sur le système qui s'est développé en opposition au premier » (1972:122)². Il développe cette idée dans les autres parties de *Symbolic Competition* à l'aide de données tirées d'un séjour chez les Indiens de la réserve Blood et de ses recherches chez les Maori.

Comme ces données confirment les idées maîtresses de son cadre analytique, mon attention portera uniquement sur son cadre dont l'originalité est de postuler l'existence d'une relation dialectique entre une minorité et une majorité comme étant le fondement d'oppositions idéologiques. En effet, sans cette relation dialectique, que Schwimmer affirme constante dans l'histoire des sociétés humaines, il ne saurait y avoir de telles oppositions. Est-ce vraiment le cas ? Ces oppositions idéologiques ne découlent-elles pas plutôt d'un dispositif politique auquel des minorités ont recours, dans des contextes particuliers d'assujettissement, pour établir une frontière symbolique entre elles et l'autre, en l'occurrence, le dominant ?

Dans *Symbolic Competition*, Schwimmer laisse pourtant entendre que ce serait le cas. À la page 124, il avance d'ailleurs que, là où des systèmes normatifs s'opposent, il y en a un qui, par définition, cherche à se prémunir du système dominant. Poursuivant son analyse, il se dit en accord avec Burridge, empiriste britannique, pour qui « un tel système normatif peut se développer partout 'en autant que l'oppression et l'exploitation soient expérimentées dans une situation collective'; et que le processus de son développement se révèle canalisé par un médiateur » (1972:124)³. En d'autres termes, pour cet auteur, des systèmes opposés de normes peuvent se révéler s'il y a : 1) expérimentation d'une oppression et d'une exploitation par une collectivité; 2) présence d'un médiateur qui en canalise l'expression. Se pose dès lors la question suivante : dans quel type de société de telles conditions génè-

rent-elles ce type de relation, qui a tout d'une relation critique entre une minorité et une majorité ?

Les minorités analysées par Schwimmer répondent à ces conditions, ce qui en fait des populations minorisées. Chacune d'elles se retrouvent au sein d'anciennes colonies britanniques, la Nouvelle-Zélande et le Canada, qui, devenus États souverains, ont conservé les pratiques de l'*indirect rule*, mode de gestion qu'a mis au point l'Angleterre à l'égard des habitants locaux n'étant pas d'origine britannique. Avec ce mode de gestion, que Lugard (1922) a finement décrit, on retrouve un médiateur servant d'intermédiaire entre un dominant et une population minorisée, cette dernière étant invitée à conserver certains traits culturels et à respecter ceux propres aux ressortissants britanniques. Les dirigeants des dominants gèrent alors les populations minorisées à l'aide d'ententes politiques avec leurs élites. Il en découle que ces élites participent à la gestion du conquérant plutôt qu'au développement de la population minorisée dans un respect mutuel qui impliquerait une absence de domination.

Hannah Arendt (1966) a clairement mis en relief que ce mode de gestion a surtout été conçu pour prévenir les Britanniques de contacts constants avec les populations minorisées et pour permettre à leurs ressortissants de reconduire leurs institutions tout en assurant la pérennité de leurs valeurs. L'Angleterre n'a pas été le seul empire colonial à recourir à ce mode de gestion. D'autres l'ont pratiqué. Ce n'est qu'à la suite du processus de décolonisation enclenché à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et renforcé, en 1960, par la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux⁴, qu'il fut en partie érodé. Toutefois, dans plusieurs pays nés de la décolonisation, notamment ceux qui ont opté pour le maintien du parlementarisme d'inspiration britannique, ce mode de gestion, demeuré structurellement présent, fut réactivé par les détenteurs du pouvoir politique. Les pratiques auxquelles réfère Schwimmer ne sont donc pas des phénomènes isolés. Ses éléments constitutifs se retrouvent là où la colonisation a laissé des traces.

Il y a plus. Avec l'affaiblissement des États européens à la faveur de la création de l'Union Européenne (UE) et les vagues migratoires des quinze dernières années, force est de constater que la diversité culturelle est de plus en plus valorisée, ce que signale, entre autres, Jonathan Friedman (2004a, 2004b). Ce processus se déploie alors qu'on assiste, dans le monde de l'après-guerre froide, à une régression, parfois au démantèlement, des filets de sécurité dont la conséquence est de transformer le « vivre ensemble ». Si tout cela contribue au déploiement d'un capitalisme nouveau genre, en parallèle se multiplient des zones de repli où s'expriment des valeurs qui, hier, ren-

voyaient à un vécu privé, présent dans l'espace public, mais peu associé à des démarches d'affirmation culturelle et de revendications de droits. En fait, avec la fièvre identitaire, tout se passerait aujourd'hui comme si les populations de l'immigration, plutôt que d'être invitées à participer au « vivre ensemble », étaient incitées à se comporter en touristes ou en simples forces de travail dans leur pays d'adoption.

Ces revendications soulèvent cependant des questions de nature différente de celles posées par les populations indigènes auxquelles réfère Schwimmer. Avec elles, nous ne sommes pas en présence de populations ayant des assises organisationnelle et historique analogues à celles des peuples indigènes. Il s'agit plutôt de personnes, appartenant ou en provenance de régions particulières d'autres pays, qui s'établissent dans un pays d'adoption et expriment des comportements, jugés recevables, qui les distinguent. S'il y a radicalisation, comme ce fut le cas en France à l'automne 2005, il s'agit plus d'un refus d'exclusion que d'un désir de créer des frontières allant totalement à l'encontre des règles et des valeurs prisées par les pays d'accueil. D'ailleurs, dans ces pays, franchir ce seuil conduit, comme l'a souligné Habermas (1995), à des débats de société, voire à l'exclusion des promoteurs qui défendent des positions fondamentalistes allant à l'encontre des droits reconnus.

Néanmoins, ces quêtes identitaires peuvent aussi être lues comme autant de formes nouvelles d'oppositions idéologiques témoignant de l'universalité d'une relation dialectique. Dans un tel cas, la thèse de Schwimmer voulant que ces formes témoignent de l'universalité de la présence d'une relation dialectique se validerait. À mon avis, il serait imprudent de présumer que c'est ainsi chez tous les groupes identifiables. Ici, les idées de Burridge s'imposent une fois de plus. Pour qu'une telle opposition s'active, il faut que ces populations se pensent et se définissent comme des populations minorisées qui, en plus de se percevoir exploitées et opprimées, composent avec des médiateurs choisis par le dominant. Dans un univers social qui valorise les quêtes identitaires, si on peut entrevoir la formation de groupes ainsi minorisés et estimer que certains sont susceptibles d'emprunter les sentiers des mouvements millénaristes, on ne peut pas postuler qu'il en soit ainsi pour tous. Tout dépend de la façon dont les rapports politiques s'établissent entre elles et du contexte politique où elles s'expriment.

De fait, chez les nouvelles populations minorisées, les conditions de Burridge, qui sont génératives d'oppositions idéologiques, ne se retrouvent que dans des contextes politiques particuliers. Dès lors, en disant partager la lecture de Burridge, Schwimmer peut difficile-

ment avancer que tous les systèmes de valeurs ont, pour toile de fond, une relation dialectique qui en conditionnerait l'expression. Tout dépend plutôt, selon la thèse de Burridge, des rapports politiques entre une majorité et une minorité, certains de ces rapports étant générateurs de populations minorisées. Cela étant, revenons aux autres cas classés par Schwimmer.

Avec les cas de Barth, nous sommes en présence de populations qui maintiennent des frontières et, point important, en retirent des bénéfices économiques et socio-politiques. Des cas analogues ont été analysés dans *Affluence and Cultural Survival*, édité par Richard F. Salisbury (1984). Ils concernent des minorités qui ont accru le volume des ressources disponibles et vécu sans craindre la pauvreté⁵. En les comparant entre elles, Salisbury fit valoir que la pérennité de ces populations implique, outre des conditions économiques favorables et un pouvoir politique interne, une capacité d'intégrer de façon sélective des biens externes et l'affirmation d'un système de valeurs différent de celui déployée au sein de l'État auquel sont associées ces minorités. Si ces cas illustrent comment la richesse permet de faire valoir, sans dépendance ou sacrifice, les valeurs culturelles des populations concernées, Salisbury insiste sur l'importance des facteurs qui y ont contribué, soit la vision locale de ce qu'est la « bonne vie », la canalisation interne des nouvelles ressources et la façon dont fut maintenue la frontière entre ces populations et l'État souverain au sein duquel elles s'activent.

Dans ces cas, il s'agit de minorités qui ne sont ni exploitées, ni opprimées. Cette caractéristique les différencie des populations minorisées qu'un espace politique restreint et la faiblesse des ressources économiques obligent à modifier leurs façons d'être, parfois même les valeurs sur lesquelles elles se sont édifiées. Les minorités en cause chez Barth et Salisbury, parce qu'elles sont politiquement organisées et bénéficient de ressources diverses, ont plutôt le pouvoir de créer une frontière politique et ainsi d'assurer leur pérennité. Avec elles, la relation à l'autre n'a pas à s'exprimer dans le cadre d'une opposition idéologique. Elle se déploie au sein d'un dispositif politique sous leur contrôle.

Les cas analysés par Schwimmer sont d'un ordre différent. Les minorités qu'il a étudiées ont été subjuguées sans être éradiquées, puis exploitées et opprimées à l'intérieur d'un mode de gestion au sein duquel des intermédiaires s'assurent, au nom du dominant, qu'elles ne remettent pas en cause les assises de la relation critique mise en place. Refusant l'assimilation, elles déplacent une opposition idéologique analogue à celles des mouvements millénaristes sans pour autant s'adonner à des pratiques radi-

cales. Dans ces cas, ce déploiement repose-t-il sur les assises de la relation critique qu'il répliquerait, ce qu'avance la thèse de Schwimmer, ou ne serait-il pas plus approprié de voir en lui l'existence d'une ouverture rendue possible par le dominant qui, en contrôlant le médiateur, peut maintenir la population minorisée dans un statut de population subordonnée ? En d'autres termes, la relation critique n'exprime-t-elle pas un rapport de pouvoir encadrant la manifestation d'une opposition idéologique ?

Si tel est le cas, il en découle que l'assimilation définie par Blau ne peut se concrétiser que là où il y a absence d'ouverture à autre chose. Se faisant alors par défaut, elle devient une stratégie de survie individuelle plutôt que collective, car, à terme, la collectivité, celle à laquelle réfère Burridge, est appelée à disparaître progressivement. Dès lors, en l'absence d'ouverture, le rejet de l'assimilation par une population n'a d'issue que son isolement si elle dispose de certaines ressources pour se reproduire, sa mise à l'écart ou son éradication. Comme les cas analysés par Schwimmer ne présentent pas de tels indices, on peut se demander qui, du dominant ou du dominé, tire avantage de l'ouverture à une autre voie que celle de l'assimilation. N'est-ce pas effectivement le dominant qui, valorisant la survie des populations minorisées, peut continuer de les exploiter ou de les utiliser à ses fins et, ce faisant, assurer sa reproduction ? Voilà qui ramène à l'*indirect rule* non pas comme mode de gestion favorable à l'expression, grâce à des intermédiaires associés au dominant, d'une opposition idéologique de la part d'une population minorisée, mais comme socle des empires que devinrent la Grande-Bretagne et d'autres États grâce à leurs colonies.

De tout cela, il découle que les cas que Schwimmer oppose à la théorie de Blau s'expliquent indépendamment de son postulat de base. De fait, ces cas s'expliquent plutôt par le pouvoir que détiennent certaines minorités et par la façon dont le dominant s'est comporté à leur égard. Dans certains cas, il a cherché à les éradiquer; dans d'autres, il a tenté de les assimiler ou de les exploiter en leur laissant une certaine marge de manœuvre. Puis, lorsque ces approches furent impossibles à déployer, il a choisi de s'en faire des alliés. À mon avis, en concevant les minorités et les majorités en rapport dialectique plutôt qu'en rapport politique, Schwimmer a été amené à décoder leurs comportements en secondarisant la relation critique, qu'il avait très bien décelée, à la faveur d'un cadre générateur de comportements dont l'explication minimise les fondements politiques de la hiérarchie entre une minorité et une majorité.

Compte tenu de ce qui précède, force est de constater que le cadre théorique de Schwimmer permet uni-

quement de prendre le pouls des populations qui se définissent en éternelle minorité ou qui, n'arrivant pas à se projeter hors du groupe majoritaire, demeurent réfractaires à une assimilation mais cherchent, sans trop de pertes, à maintenir une frontière qui les distingue de la majorité. S'il est possible d'imaginer des populations dont les fondements ontologiques alimentent une valorisation du statut de minoritaire⁶, il est beaucoup plus facile d'identifier des cas analogues à ceux analysés par Schwimmer. Au sein d'États souverains, il y a en effet plusieurs minorités qui, minorisées, cherchent à établir et à conserver des frontières entre elles et ces derniers. Par ailleurs, il y a des minorités qui se sont opposées et s'opposent toujours au dominant au risque de s'autodétruire. Il y a aussi des minorités qui ont rompu les liens avec la majorité, ce qu'ont fait des populations colonisées et des minorités qui se sont constituées en nations politiques ou culturelles. Parmi ces nations, certaines sont aujourd'hui indépendantes⁷ et d'autres envisagent le devenir⁸, notamment la nation taiwanaise qui fut colonisée en 1945 par la République de Chine fondée en 1911.

Le cadre analytique qu'a développé Schwimmer dans *Symbolic Competition*, s'il convient pour l'étude des populations minorisées au sens défini par Burridge, me paraît peu approprié pour expliquer les cas manifestant une opposition réelle et directe, encore moins ceux qui ont mis un terme à la relation critique. Il est peu approprié parce qu'avec ce cadre, une opposition réelle et une rupture ne peuvent déboucher qu'à la neutralisation ou à l'inversion de la relation critique alors que, dans de telles situations, rien ne permet d'avancer que les deux conditions de Burridge seront nécessairement réactivées à l'inverse et qu'un autre type de relation ne saurait s'établir. Or, le cadre analytique de *Symbolic Competition* ne permet pas de concevoir un autre type de relation. Tout débordement est impensable. Il en découle que ce cadre est même porteur d'un certain nombre d'incidences sur la lecture des comportements politiques des entités en relation. Les travaux ultérieurs de Schwimmer en témoignent, notamment *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* et *L'installation de la lutte*.

II

Dans sa critique de Blau, Schwimmer signale que le refus de l'assimilation n'a pas pour objectif le maintien des traditions et la préservation des valeurs ancestrales d'une population subordonnée. Il s'agirait plutôt d'une question qui renvoie aux intérêts de ses membres. Dans son analyse des mouvements sécessionnistes, dont la particularité est de fonder une opposition réelle conduisant à une rupture, Viva Ona Bartkus (1999) utilise une approche ana-

logue dans son analyse de la Catalogne et du Québec. À ses yeux, en faisant sécession à la suite d'une élection ou un référendum donnant un soutien de plus de 50 % des votes exprimés, les Catalans et les Québécois consolideront leurs gains et pourront mieux promouvoir leurs valeurs actuelles.

La théorie des avantages et des inconvénients, comme celle des intérêts, conduit à ce genre de position, rendant alors difficilement compréhensible que les changements imaginés, ici la sécession, ne se concrétisent pas. Or, si le terme « sécession » décrit bien ce qu'implique la création d'un État souverain, son usage est généralement banni par les leaders sécessionnistes. Ces derniers déploient plutôt beaucoup d'énergie pour que ce terme n'apparaisse pas et insistent sur la « maîtrise de notre destin », la souveraineté, occasionnellement l'indépendance. Et, lorsqu'ils utilisent ces concepts, ils les associent presque toujours à des projets d'entente, d'association ou autres liens semblables avec l'État qu'ils envisagent quitter. C'est notamment le cas au Québec. Les référendums de 1980 et de 1995 contenaient une idée d'entente liée, dans le premier, à la souveraineté, dans le second, à un partenariat.

Il y a là une énigme. Pourquoi des leaders, qui veulent les pouvoirs d'un État souverain, refusent-ils d'affirmer qu'il faille faire sécession de l'État canadien ? Doit-on voir là une incidence directe de la relation critique définie par Schwimmer ? Si c'est le cas, comment expliquer que le dominé n'arrive pas à dire clairement qu'il entend rompre toute relation avec le dominant par sécession ? Serait-ce que l'élagage de ce concept résulterait de la construction d'un imaginaire qui dénie, par définition, l'inversion des relations de pouvoir propres à la relation critique, amenant ainsi le dominé à se concevoir égal au dominant alors qu'il lui est subordonné ?

C'est ce que laisse entendre le cadre analytique de Schwimmer. *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* en témoigne. Dans ce livre, Schwimmer présente le peuple québécois telle une population minorisée au sein de l'ordre politique canadien. Ce faisant, il classe ce peuple parmi les populations qui, comme les Indiens Blood et les Maori de la Nouvelle-Zélande, maintiennent avant tout des frontières et sont en compétition indirecte. Après avoir révélé ce point, je montrerai que sa classification le conduit à lire ce peuple dans une perspective culturelle plutôt que politique, bien qu'il conçoive nécessaire une rupture avec l'ordre canadien. Dans *L'installation de la lutte*, texte dans lequel Schwimmer invite ce peuple à s'activer hors des sentiers de l'ordre politique canadien, si la rupture est précisée, il y a négligence d'un élément fondamental : l'affirmation d'une autorité sur un territoire. Cette négligence découle, à mon avis, à la fois du cadre analytique de

Symbolic Competition et de la conception qu'a Schwimmer de la minorité qu'est le peuple québécois. Pour l'expliquer, il est nécessaire de revenir sur la notion d'autorité propre à l'*indirect rule*.

Dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, Schwimmer expose comment les Britanniques s'y sont pris pour subjuger les ressortissants français⁹ après que la France, vaincue, eut cédé sa colonie du Québec à la Grande Bretagne. Pour assurer leur autorité, ils eurent recours à des intermédiaires issus de la population conquise et se sont adonnés au jeu du bâton (la punition) et de la carotte (la récompense), jeu que pratiquent toujours les Canadiens selon David T. Jones (1997), ancien ambassadeur des États-Unis au Canada, pour constamment replacer la population conquise, qui était alors majoritaire, dans le statut de population dominée et subjuguée.

En relisant, dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, les pages qui traitent du rejet de toute rupture de la part des interlocuteurs québécois, que Schwimmer considère indécis, je me suis souvenu de deux moments qui m'ont marqué. Le premier concerne mon père. J'étais adolescent. De retour à la maison après une journée de piquetage, mon père m'avait expliqué que cette activité lui causait beaucoup de soucis. Sa conjointe, ma mère, supportait mal l'absence de paie et mon père était incertain quant aux gains qui découleraient de cette grève. Il m'avait d'ailleurs invité à la prudence en cette matière, car les conséquences, à son avis, pouvaient être plus négatives que positives. En fait, mon père, qui avait appris à être surtout un bon père de famille, vivait mal une situation d'affrontement et m'avait semblé faire la grève par solidarité plutôt que parce qu'il était convaincu qu'il s'agissait de la meilleure façon de faire des gains. Il était indécis.

Le second moment se passe dans les années 1990, période au cours de laquelle j'ai été, dans le milieu universitaire, président d'un syndicat et d'un régime de retraite. À ce poste, j'ai eu à m'opposer à la partie patronale en tranchant et, à l'occasion, en passant à l'attaque, ce qui implique d'exercer une autorité. En réalisant ces gestes, qui m'ont demandé beaucoup d'énergie, j'ai découvert de l'intérieur une dimension de la réalité québécoise. Les propos de Schwimmer m'ont amené à faire l'hypothèse que le maintien de la relation critique nécessite que le dominé ne fasse pas l'apprentissage de l'autorité, celui-ci étant réservé au dominant et aux intermédiaires qu'il prépare à être à son service. Pour les membres de la population dominée, il importait plutôt que leur formation les amène à refuser d'assumer l'autorité du dominant de telle sorte que, en situation de conflit, ils soient déchirés et réfractaires à poser des gestes d'affirmation et d'auto-

rité. Dans ma tête, cette hypothèse tenait la route, car, en début de mandat comme président, je me souvenais avoir dû lutter dans mon for intérieur pour contrer le trouble qui m'envahissait devant l'obligation de trancher et d'attaquer.

Dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, Schwimmer révèle que les leaders politiques d'un milieu plutôt rural, la Mauricie, s'ils manifestaient, à l'époque du référendum de 1995, un penchant en faveur d'approches autonomistes (ses interlocuteurs en identifient trois : le *statu quo*, l'approche de Mario Dumont et celle de René Lévesque dont Lucien Bouchard fut le prolongateur), rejetaient toute assimilation au Canada, thèse de Pierre-Elliott Trudeau, comme toute rupture de ce pays, ce qui était la thèse de Jacques Parizeau.

Or, pour expliquer le penchant autonomiste de ses interlocuteurs, Schwimmer ne recourt ni à la relation critique, ni à l'apprentissage à l'autonomie. Il réfère plutôt à la conception familiale qu'auraient ses interlocuteurs du fait politique, conception qui diffère de celle des Britanniques. Selon Schwimmer, les descendants de Français assuraient l'héritage selon l'ordre des naissances alors que les descendants de Britanniques choisissaient la personne la plus prometteuse pour la succession. Il en découlerait que les Québécois de langue française, à l'image des mauriciens, « ne veulent plus de *statu quo* mais hésitent à approuver la formule de déclaration de souveraineté suivie de négociations, parce que, comme ils le disent eux-mêmes, ils coupent très rarement des liens une fois que ceux-ci sont bien établis » (1995:155). Comme ils ont tissé des liens entre eux et avec l'autre, ils préfèrent les maintenir plutôt que d'y mettre fin.

Poursuivant sur cette lancée, Schwimmer signale la présence d'une coupure au Québec entre la culture populaire et la culture élitiste, coupure qui expliquerait que les propos de Jacques Parizeau, dont l'approche serait claire et pertinente, sont mal accueillis tout simplement parce qu'ils renvoient à une logique politique froide et radicale que ses interlocuteurs refusent d'envisager. Chez ces derniers, l'approche déployée par Lévesque au référendum de 1980, en partie reprise par Dumont et retravaillée par Bouchard en 1995, recevrait un accueil favorable.

Pour renforcer sa thèse, Schwimmer va plus loin. À la fin du neuvième chapitre, il présente Lucien Bouchard, alors chef du Bloc Québécois (BQ), en leader à la recherche de solutions utiles. Ce dernier aurait conçu « un ensemble de valeurs partagées par les Québécois et les anglophones » (1995:128), élaboré des projets de collaboration, mis en forme des façons de faire permettant l'expression de valeurs distinctes et esquissé les contours d'un monde

possible qui, n'étant surtout pas un système, était « quand même plus qu'un espoir utopique » (1995:128), c'est-à-dire quelque chose qui s'apparente à « une idée fondée sur la tradition de la tolérance québécoise et canadienne. » (1995:128). Ce serait d'ailleurs ce quelque chose qui aurait incité ce leader à modifier le libellé de la question pour l'inscrire d'avantage dans ces schèmes référentiels.

Avec ces propos, Schwimmer révèle que Bouchard a construit un discours qui affirme des valeurs opposées propres aux deux entités en cause mais surtout susceptibles de s'exprimer au sein d'une collaboration quelconque. Sous cet angle, les thèses de Lucien Bouchard s'apparentent à celles des intermédiaires au sein du mode de gestion défini par Burridge dans lequel les valeurs opposées ne peuvent que référer à des ontologies distinctes plutôt qu'aux assises de la relation critique. Il en ressort une lecture du peuple québécois conforme au cadre analytique de *Symbolic Competition* dans laquelle la rupture est impensée.

Or, dans les chapitres suivants, coup de théâtre. Si Schwimmer découvre chez ses interlocuteurs des propos réfractaires à toute rupture, il se fait néanmoins promoteur d'une rupture. Mieux, il avance que René Lévesque s'est piégé avec une « souveraineté-association » conditionnelle à l'accord du Canada alors qu'une rupture s'imposait, ce que Lévesque savait très bien, pour réaliser une entente selon le modèle norvégien de 1905. Puis, après avoir signalé que Lucien Bouchard s'est rallié à la position de Parizeau, il est d'avis, comme membre déclaré de la minorité francophone, que ce n'est pas Ottawa qui contribuera à régler nos problèmes d'emploi, les relations avec les minorités nationales et ethniques et notre place dans le monde. Il affirme même aux pages 157, 158 et 159 que la troisième voie, celle des autonomistes, est une voie résiduelle dont il « faut que le Québec se débarrasse...aussi vite que possible » (1995:157) pour proclamer « sa souveraineté s'il veut réduire sa dépendance du Canada » (1995:159).

Ces pages m'ont interpellé. Je les ai relues plusieurs fois en me demandant si cette idée de rupture invalidait tout lien entre les thèses développées dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* et le cadre analytique de *Symbolic Competition*. Il n'en est rien. Ces propos révèlent plutôt un écart entre l'analyse des comportements du peuple québécois de la part de Schwimmer et la conception de ce dernier du cheminement que ce peuple devrait réaliser. D'autres passages du livre confirment ma lecture. On y découvre que si Schwimmer appuie l'approche de Parizeau, il demeure inquiet. Il l'est en fait comme le fut mon père à l'idée de mener une grève, qui allait à l'encontre des valeurs de ma mère, dont il ne voyait pas clai-

rement que son dénouement se transformerait en un gain, ce qui ne l'avait pas empêché d'être solidaire de ses compagnons de travail et d'y voir, comme eux, une façon, non la seule, de faire bouger les choses.

Dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, cette inquiétude se retrouve dans les dernières pages. Si le NON l'emporte, y est-il écrit, la majorité anglophone sera la vis au mouvement souverainiste. Dans le cas contraire, c'est la minorité francophone qui aura remis en question la relation critique découlant des ententes de 1774¹⁰ et de 1840. On entrera alors dans « la grande histoire », celle pour laquelle on n'est jamais prêt. Dans ce cas, Schwimmer estime que les leaders souverainistes doivent rappeler « que le Québec souverain fera tout son possible pour rétablir des ententes économiques et politiques avec le Canada » (1995:194). Puis, à la dernière page de son livre, il soutient que les « relations avec le Canada, transformées par des réalités nouvelles, ne se rétabliront sans doute que graduellement, au fur et à mesure que le Québec souverain fera la preuve de sa propre solidité » (1995:194).

Ces pages n'expriment donc pas une hésitation. Elles contiennent plutôt des réserves qui, finement amenées, révèlent les inquiétudes de Schwimmer quant aux déroulements ultérieurs du processus enclenché par une rupture. Pour les comprendre, car j'espère y être arrivé, j'avoue qu'il m'a fallu revoir aussi les chapitres de la deuxième partie du livre. En les revoyant, curieusement, s'est renforcée ma conviction selon laquelle *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* est moulé dans le cadre analytique de *Symbolic Competition*. Trois points en particulier y ont contribué : 1) le terme « francophone » appliqué à la minorité québécoise; 2) l'insistance sur la solidité et la performance après l'obtention de la souveraineté; 3) l'importance de la négociation d'une entente.

Pour Schwimmer, la question du Québec est l'affaire de la minorité francophone. Il lui revenait de mettre fin ou non à ses relations avec l'Angleterre et, aujourd'hui, avec le Canada. En qualifiant ainsi la minorité, jadis une majorité, en cause au Québec, Schwimmer lui applique une lecture culturelle qui découle du cadre analytique de *Symbolic Competition*. Toutefois, le processus aujourd'hui privilégié pour trancher, soit le référendum, ne permet pas à cette seule minorité de trancher. Politiquement balisé, la décision appartient à l'ensemble des électeurs québécois et ce sont ces derniers qui exprimeront le choix du peuple québécois.

Or, pour Schwimmer, ce peuple est la minorité francophone et, comme le prévoit son cadre analytique, cette minorité, en rompant avec le Canada, ne peut qu'inverser à son avantage la relation critique. Ce faisant, elle

héritera « d'un des problèmes que le Canada a beaucoup de difficultés à gérer, précisément celui de ses minorités nationales et de ses groupes ethniques » (1995:167). Pour Schwimmer, ça se passera ainsi, car le Québec, devenu un État souverain, comprendra alors trois composantes : 1) un noyau au pouvoir composé des membres de la culture majoritaire, les Québécois de langue française; 2) deux minorités nationales, les Autochtones et les Québécois de langue anglaise; 3) des groupes ethniques venus s'intégrer à un État existant. Dans cet univers politique, selon Schwimmer, le Québec devra assimiler les groupes ethniques comme il le fait déjà et, à l'égard des deux minorités nationales, faire montre d'ouverture.

Cette segmentation du peuple québécois en sous-groupes s'agence parfaitement avec les éléments théoriques de *Symbolic Competition*. Avec elle, s'il est question de construire un État de droit après la rupture, ce qui est foncièrement politique, il y a présomption qu'il existera deux minorités nationales, les Amérindiens et les Québécois de langue anglaise qui, selon Schwimmer, « font partie des grandes traditions qui ont aidé à faire le pays historiquement » (1995 :183). Pour Schwimmer, comme ces minorités sont assez puissantes pour déstabiliser le nouvel État, voire remettre en question le territoire qu'il prétendra sien, une approche particulière s'imposerait.

Schwimmer précise partiellement ce point au douzième chapitre de son livre. Il y dit que les revendications des Autochtones véhiculent une volonté de développement dont la conception implique le recouvrement de territoires perdus et l'application de leurs lois pour faire valoir leur mode de vie. Voilà pourquoi il entrevoit que ces derniers tenteront d'obtenir un statut « leur assurant l'exercice d'une véritable autonomie gouvernementale... qui leur permettrait de préserver leurs valeurs culturelles tout en participant à la vie collective » (1995:183). Quant aux Québécois de langue anglaise, Schwimmer insiste sur leur pouvoir économique mais élabore peu sur leurs attentes. On peut toutefois estimer qu'elles consisteraient minimalement à ne pas modifier les lois et les règles actuelles relatives à l'usage de la langue anglaise et aux droits qui en découlent. En somme, Schwimmer fait des Amérindiens et des Québécois de langue anglaise des minorités analogues à celles analysées par Barth et Salisbury. Cette position nécessite de s'y arrêter.

Dans *Symbolic Competition*, Schwimmer classe les Indiens du Canada parmi les minorités qui maintiennent avant tout des frontières et ne paraissent pas concernées par une compétition directe, ce qui en fait des populations minorisées en opposition symbolique. Or, dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, si le Québec devient un État souverain, les populations autochtones du Québec,

bien que minorisées, se retrouveraient, sur la base de leurs revendications, dans une position d'opposition réelle, ce qui serait aussi le cas des Québécois de langue anglaise.

Il y a là un écart par rapport aux éléments théoriques de *Symbolic Competition*. Dans ce texte, seules les minorités bénéficiant de ressources sous leur contrôle et détenant un pouvoir politique peuvent se retrouver en opposition réelle. Ici, ce n'est plus le cas. Des populations minorisées changeraient de statut sur la base de leurs revendications. Par ailleurs, une ouverture s'imposerait à leur égard de la part des Québécois de langue française en vue de les amener à se désassocier des dominants et à devenir leurs alliés. De plus, une population, les Québécois de langue anglaise, qui n'est pas homogène et ne détient pas un pouvoir politique, est présumée en avoir un et accède de facto au statut de minorité. Il y a plus. Dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, la minorité francophone, qui, aux dires de Schwimmer, devrait rompre avec le Canada, ne ferait pas partie des cas en opposition réelle. C'est ce qui ressort des propos de Schwimmer, notamment deux d'entre eux. Je m'y arrête.

Le premier est sa conception de l'avenir des Québécois de langue française. Selon ses dires, cet avenir dépendra de leur façon d'investir l'éducation, la technologie et la finance tout en développant des relations avec des partenaires internationaux. D'ailleurs, pour Schwimmer, ce serait uniquement lorsque ces Québécois feront la preuve de leur solidité que le Canada rétablira graduellement des relations avec le Québec. En d'autres termes, la minorité francophone n'est pas en position d'affirmer une opposition réelle face au Canada. Le deuxième est la suggestion qu'il fait aux Québécois de langue française de proposer une entente avec le Canada. Selon lui, une telle proposition aurait pour effet de mettre sur le compte du Canada le refus de conclure une entente acceptable, ce qui permettrait de rallier des indécis.

En d'autres termes, comme les Québécois de langue française n'ont pas les atouts pour devenir un État souverain crédible à leurs yeux et à ceux du Canada, Schwimmer leur suggère de reconduire la relation critique alors que, par la rupture, ils entendent y mettre un terme. Or, proposer de reconduire cette relation place derechef le dominant dans une position avantageuse. S'il refuse de négocier, à mon avis, il y a plus de chances que les indécis se refroidissent. C'est d'ailleurs pour cette raison que les parlementaires canadiens ont toujours refusé d'entrouvrir la porte à une quelconque négociation dans l'éventualité où le peuple québécois se prononce favorable à la création d'un État souverain. Pour eux, une telle ouverture contribuerait à hausser l'appui à la création de cet État. Aussi refusent-ils de la faire. Avec cette proposition,

Schwimmer fait donc un pari qui révèle, à mon avis, que le cadre analytique de *Symbolic Competition* se retrouve dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*.

En effet, en présumant une entente possible, le dominé témoigne au dominant à la fois son acceptation de la relation critique et son désir de n'en modifier que certains éléments. Quant au dominant, en refusant, il montre son intérêt à maintenir cette relation critique et à continuer d'occuper l'espace que recherche le dominé. Dans un tel scénario, en insistant pour négocier une entente quelconque, le dominé adopte *de facto* une approche qui s'inscrit dans le sillage de la relation critique tandis que le dominant, en refusant, pourra toujours passer à l'attaque et faire valoir autrement son statut de dominant. Vue sous cet angle, la proposition de Schwimmer fait de la minorité francophone une population minorisée.

Voilà qui permet de comprendre pourquoi, en 1995, le gouvernement Parizeau a doté le Parlement du Québec d'un mur de protection en lui octroyant l'autorité de trancher si les négociations n'aboutissaient pas sur la succession des pouvoirs et la proposition de partenariat qu'il s'apprétait à faire au gouvernement du Canada si le OUI l'emportait au référendum. Du coup, le cadre politique dans lequel se fit cette proposition fut transformé et le peuple québécois fut affranchi de son statut de peuple minorisé. Il en découla que ce dernier fut dans une position avantageuse pour négocier, ce qu'a vite compris le Gouvernement canadien. La réplique vint cinq ans plus tard. Ce fut la loi canadienne sur la clarté. Adoptée en 2000, cette loi mit entre les mains des parlementaires canadiens des atouts nouveaux pour encadrer tout processus référendaire pouvant conduire à une sécession. Avec elle, ces parlementaires se sont octroyés un droit de regard sur la question posée lors d'un référendum, sur les résultats obtenus et sur la forme que prendrait la négociation dans l'éventualité où ils jugeraient la question et les résultats conformes à leurs attentes. En quelque sorte, ils ont renforcé leur pouvoir politique à l'interne et sur la scène internationale, ce que j'explique dans *Pour sortir de l'impasse référendaire* (Bariteau 2005).

Pour saisir les enjeux en cause, il faut avoir en tête les atouts du dominant, que n'a pas le dominé, et connaître l'intérêt primordial du dominant dans sa relation avec le dominé. Contrairement au dominé, le dominant détient l'autorité suprême, possède une armée, contrôle des institutions politiques à sa mesure, a des contacts sur la scène internationale et dispose de tribunaux, dont une Cour suprême. De plus, il supervise un ordre économique qu'il aménage à sa convenance et exerce ses pouvoirs selon ses disponibilités financières. Point important, il a la conviction de servir adéquatement un peuple, le sien, d'assurer

sa reproduction et de défendre ses intérêts. Non seulement possède-t-il tout ça, mais c'est tout ça qui lui permet d'avoir un ascendant sur un peuple dominé envers lequel il n'a d'obligation que celle découlant du droit international.

En ce domaine, le dominant n'a pas à se plier aux règles édictées par un peuple qu'il domine. Dans ses relations avec les dominés, qu'ils soient en minorité ou non, le dominant a mandat de protéger ses atouts et d'affirmer son ascendance. C'est pour cette raison qu'il recourt à des intermédiaires pour tirer avantage des populations conquises, car, s'il le fait directement, il peut se rendre vulnérable. Ces intermédiaires se voient donc confier le mandat d'administrer les dominés selon les attentes du dominant en vue d'assurer l'ascendance politique de ce dernier, à qui il revient d'évaluer si ces intermédiaires le servent adéquatement ou non. Si ces derniers n'agissent pas selon ses intérêts, le dominant en trouvera d'autres, car d'autres personnes se manifesteront pour remplir ce rôle qui rapporte. En cette matière, le dominant a toute autorité pour trancher et, parce qu'il tranche, force le dominé à lui obéir. Par ailleurs, si les dominés se rebellent, le dominant peut utiliser la force pour les ramener à l'ordre et recourir à de nouveaux intermédiaires pour réactiver la relation qu'il entend entretenir avec le dominé. En somme, le dominant détient l'autorité suprême et son intérêt est de l'exercer.

Cette autorité suprême, qui est l'apanage de tout État souverain, est l'assise fondamentale, comme l'ont rappelé Georg Sorenson (1999), Paul Taylor (1999) et Daniel Philpott (1999), de l'ordre actuel du monde. Sans elle, il devient impossible de comprendre l'état des relations entre les États souverains. En fait, l'affirmation de cette autorité par un État et la reconnaissance, par les autres États souverains, de son exercice sur un territoire souverain dans le respect du droit international et des règles en matière de protection des minorités, sont les éléments constitutifs de tout État souverain à défaut desquels on ne saurait parler d'État souverain.

Schwimmer connaît bien les pouvoirs des États souverains comme ceux dont disposent les dominants. *L'installation de la lutte* en témoigne. Dans ce texte, il signale qu'en l'absence d'un mandat émanant d'une majorité d'électeurs un gouvernement provincial dirigé par un parti qui aspire à faire la souveraineté, tel le Parti québécois, ne peut être qu'"un 'bon gouvernement' de centre-gauche sympathique aux revendications nationalistes sans toutefois pouvoir leur accorder la priorité absolue" (2003:84), celle qui permettrait de réaliser l'indépendance. Pourquoi ? Parce que les institutions politiques canadiennes sont ainsi constituées. Le gouvernement qui détient l'au-

torité suprême sur le territoire du Québec est le gouvernement canadien, le gouvernement québécois n'étant qu'un gouvernement inféodé à ce dernier avec des pouvoirs provinciaux. Aussi, lui parût-il fondamental d'installer la lutte pour réaliser l'indépendance ailleurs qu'au sein d'un gouvernement inféodé pour inverser les rapports de pouvoir.

Ce texte, écrit en 2003 alors que le Parti québécois est au pouvoir, indique comment des mouvements sécessionnistes peuvent procéder là où ils contrôlent une institution politique subordonnée à la structure du pouvoir d'un État souverain sans pour autant avoir le mandat, venant d'une majorité d'électeurs, de faire l'indépendance (p. ex au Québec, en Catalogne, en Écosse, en Flandre, etc.). À son avis, pour qu'un tel mouvement poursuive sa démarche, il importera d'installer la lutte ailleurs, dans la société civile. Aussi, concernant le cas québécois, voit-il cet ailleurs dans le Conseil de la souveraineté, organisme créé à la suggestion de Jacques Parizeau en vue de regrouper des forces souverainistes et de faire la promotion de l'indépendance du Québec. Toutefois, pour Schwimmer, ce Conseil, qui ne devrait surtout pas être inféodé aux partis souverainistes, doit réaliser puis diffuser des recherches traitant, entre autres, de l'argumentaire de l'indépendance, de la façon dont les médias façonnent la pensée au Québec et de la logistique militaire du territoire. Il lui reviendrait aussi de faire de la promotion de l'indépendance autre chose qu'une affaire de salon et de fabricateurs d'image et de mener « un combat tous azimuts, notamment à l'aide d'un investissement financier majeur » (2003:91).

Que Schwimmer tienne de tels propos ne surprend pas. Dans *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*, il avançait déjà qu'une rupture nécessitait au préalable un plus grand enracinement du projet de souveraineté. Il rappela aussi que Jacques Parizeau, sachant très bien « que seul un programme d'éducation civique à long terme pourra libérer la population de l'emprise du Père canadien » (1995:135), avait néanmoins pensé recueillir plus de 50 % des suffrages avec un texte clair et sans ambiguïté, approche qui lui permettait d'éviter de devoir négocier avec les indécis.

Cette idée d'enracinement a toujours été présente et l'est encore chez les promoteurs de la souveraineté. Or, pour s'y adonner, ces derniers ont surtout privilégié de prendre d'abord le pouvoir et de déployer par la suite un dispositif visant à hausser la conscience des Québécois en faveur de leur thèse. En suggérant de l'activer immédiatement et hors du cadre politique provincial, Schwimmer invite ces promoteurs à inverser leur démarche et à s'investir dans un lieu autre que la province de Québec dont

les pouvoirs, qui sont limités, ne peuvent que neutraliser tout débat comme toute mobilisation.

En cela, la proposition de Schwimmer s'inscrit en continuité avec la démarche déployée par les Patriotes en 1837 et 1838, les armes en moins. S'il la fait, c'est qu'il sait que les lois votées au sein d'un État subalterne, si elles visent à modifier l'ordre politique instauré par le dominant, pourront toujours être contrées politiquement ou autrement, ce que confirment plusieurs exemples récents : la loi québécoise sur la langue qui fut modifiée lors du rapatriement de la constitution canadienne, l'adoption d'une loi canadienne pour baliser l'achat d'actifs canadiens par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, le non respect par le Canada des règles référendaires québécoises, etc. Dans ces exemples, l'ordre canadien fut consolidé, le Gouvernement du Québec, rappelé à l'ordre, et la relation critique, réinstallée. De fait, avec un gouvernement provincial, seules peuvent être votées des lois respectueuses de l'ordre établi. Dans le cas contraire, elles sont susceptibles d'être subjuguées par le dominant selon son agenda.

Dès lors, se pose la question suivante : en installant la lutte dans un autre lieu et hors des partis politiques, ne doit-on pas aussi penser installer l'autorité recherchée, qui est l'autorité suprême sur un territoire, en menant une lutte dont l'issue se doit d'être le renversement de la relation critique de pouvoir ? Cette question découle, en toute logique, de la proposition de Schwimmer. En 1995, elle se posait. C'est d'ailleurs parce qu'elle se posait que l'Assemblée nationale fut dotée d'une loi octroyant aux parlementaires le pouvoir d'affirmer en toute légalité et légitimité que le Québec entend exercer une autorité suprême, ce qu'a voulu fissurer la loi sur la clarté. Depuis, la démarche de 1995, inféodée par cette loi, peut déboucher sur une impasse à l'avantage du Canada. Dans ce contexte, comment installer démocratiquement une autorité québécoise et faire en sorte qu'elle sera reconnue et respectée ?

Dans *L'installation de la lutte*, Schwimmer n'aborde pas ce point. Je me suis demandé pourquoi. J'ai trouvé une réponse. À vrai dire, je ne sais pas si c'est la bonne. La voici. Plus haut, j'ai montré que le cadre analytique de *Symbolic Competition*, appliqué au Québec, fait du peuple québécois une entité culturelle minorisée et invite à une lecture culturelle de l'action politique qui s'y déroule. Tous les cas cités analysés par Schwimmer sont présentés de la sorte. Il en découle trois incidences : 1) tout ce qui a trait au politique est peu esquissé; 2) dès qu'il est question de rupture, voire de mobilisation hors des lieux du pouvoir provincial, le politique étant impensé, seule l'inversion des rapports de pouvoir est évoquée; 3) l'assise même du

pouvoir, soit l'autorité suprême sur un territoire, n'est pas problématisée. Sur ces points, *L'installation de la lutte* s'inscrit dans le sillage du livre, *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*. S'il identifie un parcours moins risqué que celui des Patriotes, il demeure peu loquace sur la façon d'installer et d'exercer l'autorité.

Installer et exercer cette autorité est un point fondamental dans toute démarche sécessionniste. Cela peut se faire par les armes ou par des voies démocratiques. Le recours aux armes ayant été banni par les promoteurs de l'indépendance du Québec, il ne reste que les voies démocratiques. Selon Viva Ona Bartkus (1999), elles sont de deux ordres : une élection ou un référendum. Dans *Pour sortir de l'impasse référendaire* (Bariteau 2005), j'ai montré que les référendums, contrairement à une idée répandue au Québec, sont surtout utilisés à la suite d'une décision des parlementaires ou lorsqu'il s'agit de peuples coloniaux à qui les Nations unies ont reconnu un droit à une autodétermination externe. Dans le premier cas, le référendum a pour visée la ratification ou la consolidation de la décision des parlementaires. Dans le deuxième cas, le référendum se tient habituellement sous la supervision de délégués des Nations unies. Comme la tenue d'un référendum au Québec est devenue problématique avec la loi sur la clarté, il reste la voie électorale, celle que les pays baltes ont précisément choisie pour contourner des règles adoptées par l'ex-URSS en vue d'encadrer toute démarche sécessionniste. En fait, procéder par voie électorale implique uniquement que les candidats en faveur de l'indépendance du Québec se dotent, par pacte ou autrement, d'une plate-forme électorale commune ayant comme priorité de faire le pays en établissant une autorité en conséquence s'ils obtiennent la majorité des votes exprimés.

Parce qu'Éric Schwimmer a classé le peuple québécois comme une entité culturelle minorisée, il a été amené à voir dans la rupture un risque potentiel dans la mesure où cette entité lui parut plus dans un rapport d'opposition symbolique que d'opposition réelle. Dès lors, pour contrer ce risque, il a fait appel à une forte mobilisation et un investissement majeur dans la promotion du projet. Par contre, si ce peuple a des atouts politiques autres que symboliques et les utilise pour inverser le rapport déployé dans la relation critique, l'angle de lecture change.

Le gouvernement Parizeau en a fait la démonstration. Il y a d'autres façons d'instituer cette autorité. Sous cet angle, réinstaurer, en recourant à la voie électorale, l'autorité du peuple est de loin la plus susceptible de donner les résultats recherchés, car, au fond, c'est précisément cette autorité du peuple qui fut banalisée par le Traité de Paris en 1763. Ce traité annula l'entente de reddition signée par le Gouverneur de la Nouvelle-France le

8 septembre 1760 et assujettit la Nouvelle-France à l'Angleterre qui, en 1774, octroya des pouvoirs à des intermédiaires à son service. Depuis, le recours aux armes étant banni, cette autorité ne peut s'affirmer de nouveau qu'avec le support de la seule force persuasive : le peuple qui accepte de l'assumer et, en l'assumant, perce le mur et installe la fenêtre.

Conclusion

Inclure l'instauration de l'autorité dans l'installation de la lutte inscrirait *L'installation de la lutte* dans la logique de la rupture. À mon avis, c'est la seule façon de faire de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau un lieu d'arrivée et de départ qui relève du Québec comme de tout ce qui, au Québec, renvoie actuellement au Canada. C'est uniquement ainsi que le renversement de la relation de pouvoir, qui s'exprime dans la relation critique, s'accomplira réellement et que le peuple québécois, qui sera celui des Québécois et des Québécoises toutes appartenances confondues, quittera son statut de minorité.

Cela étant dit, il y a, réflexion faite, des écarts entre ma lecture de la minorité qu'est le peuple québécois et celle d'Éric Schwimmer exprimée dans *Symbolic Competition*, *Le Syndrome des Plaines d'Abraham* et *L'installation de la lutte*. Ils découlent des angles d'analyse qui sont nôtres, car nos quêtes heuristiques, qui expriment notre entêtement à comprendre des comportements, se rapprochent plus qu'elles ne s'opposent. En fait, peut-être n'y a-t-il qu'une différence reliée à nos façons d'être au monde ? Celle d'Éric Schwimmer a l'échange comme pivot central dans un contexte d'inégalités reconnues et de frontières culturelles où s'opposent des valeurs. Quant à la mienne, elle s'appuie sur l'agir qui, politiquement défini, implique la mise en place de balises visant à corriger les inégalités dans un contexte de partage de valeurs qui sert de socle au « vivre ensemble ». Qui sait ? Chose certaine, cette différence, si elle colore nos regards sur les minorités, en particulier les populations minorisées, implique des préférences – pour Schwimmer, c'est le dialogue, pour moi, l'action – et conduit à traiter différemment la réalité observée.

Au-delà de ce constat, l'essentiel demeure pour moi, non pas la distance entre mes idées et celles que Schwimmer exprime dans les textes que j'ai commentés, mais plutôt ma rencontre à Winnipeg du professeur Éric Schwimmer puisque mon cheminement ultérieur en fut profondément marqué. Aujourd'hui, je sais que cette rencontre a grandement influencé mon parcours intellectuel et mes réflexions sur la question québécoise. Sans elle, je n'aurais probablement pas autant insisté, dans ce texte, sur l'importance, pour un peuple qui veut quitter son statut de dominé en se dotant d'un État souverain, de bien

concevoir au préalable le cadre dans lequel il s'exprime et celui qu'il envisage instituer pour s'activer autrement, car l'un et l'autre renvoient à des structures politiques différentes.

Bien sûr, toutes les minorités n'ont pas de telles aspirations. Cela ne les empêche toutefois pas de récuser leur statut de populations minorisées si tel est le cas ou de chercher à assurer leur pérennité en affirmant une opposition réelle. À mon avis, ces minorités se doivent aussi de bien concevoir leur situation actuelle et d'évaluer la portée de leurs ambitions en sachant que les structures politiques, dans lesquelles elles choisissent de se déployer, diffèrent fondamentalement de celles propres aux États souverains.

C'est à ce genre de réflexion que m'a conduit l'échange que j'ai eu en 1971 avec le professeur Schwimmer. Je tenais à le lui dire et l'en remercier. Avec le temps et diverses réflexions tirées d'expériences diverses, je me suis rendu compte qu'il est essentiel, pour un peuple dominé, de se préparer à agir autrement qu'il ne l'a fait jusque là et de procéder en conséquence parce que l'agir au sein d'un pouvoir subjugué, qu'est celui d'une province ou d'une entité analogue, n'incite ni à cette conception, ni à cette préparation, encore moins à des actions pour instaurer autre chose, notamment une nouvelle autorité.

Visualiser le champ des actions à déployer ne saurait faire l'économie de penser le cadre projeté du « vivre ensemble ». Sur ce point, dans mes échanges avec le professeur Schwimmer, j'ai noté ses réserves à l'égard d'une minimisation des « oppositions idéologiques » à la faveur d'une accentuation des contours du « vivre ensemble ». Ses réserves vont de pair avec l'importance qu'il accorde à la mise en forme d'un ordre politique qui assure l'expression et la pérennité des oppositions d'ordre culturel, ce dont témoigne *Le Syndrome des Plaines d'Abraham*. À mon avis, fonder cet ordre, qui est l'assise du « vivre ensemble », peut se faire autrement sans pour autant opprimer des minorités. S'il existe différentes façons d'y arriver, il n'y a pas de modèles exemplaires. Si le respect des différences s'inscrit dans une logique d'échange, il peut conduire à la gestion de celles-ci, ouvrant alors la porte à la création de ghettos, alors que le « vivre ensemble », qui se fonde par l'action politique responsable, ne débouche pas toujours sur l'exercice d'une autorité respectueuse des différences reconnues dans un État de droit. Dans ce domaine, en fait, l'important est d'en débattre et, surtout, de chercher à partager, au sein d'un État souverain, un *modus vivendi* ouvert au débat en vue de faire des choses ensemble.

Claude Bariteau, Département d'anthropologie, Université Laval, Québec, Québec, G1K 7P4, Canada. Courriel : Claude.Bariteau@ant.ulaval.ca

Notes

- 1 Les données ethnographiques utilisées par Éric Schwimmer furent ses travaux sur les Maori et sur des Indiens du Canada, soit à The Pas au Manitoba, à la Réserve Blood en Alberta et à la Réserve Mount Currie de la Colombie Britannique.
- 2 Traduction de : « I believe that all systems of thought were generated in human societies by this type of dialectic. By implication, such ideologies contain two types of statements: (a) about the dominant culture, or system of thought, as perceived by the minority; (b) about the system that is being generated in opposition to the former » (Schwimmer 1972:122).
- 3 Traduction de : « such a normative system may develop anywhere “provided that the oppression and exploitation are experienced in a collective situation”; and that the process of its development is revelation channeled through a mediator » (Schwimmer 1972:124).
- 4 Résolution 1415 (XV), Assemblée générale des Nations unies, le 14 décembre 1960 (Nations Unies 1960).
- 5 Les populations analysées furent : les Indiens Cris, Hurons, Osage et Cherokee, un village de la communauté de Vanuatu, Erakor, un village de l'île Kosrae en Micronésie, des villageois du Fiji rural, des villages catalans, des groupes indigènes de Rio Negro Bassin du Venezuela, des tribus des montagnes centrales du Yémen et des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre.
- 6 Il m'est plus facile d'en identifier au sein de sous-groupes religieux fondamentalistes, qui refusent précisément d'être minorisés.
- 7 L'Abkhazie, l'Ossétie du Sud, la Tchétchénie, le Puntland et le Somaliland se sont déclarés indépendants mais n'ont pas été reconnus par la communauté internationale.
- 8 La Palestine, la République arabe sahraouie démocratique (Sahara occidental), la République de Chine (Taiwan), la République turque de Chypre du Nord, le Québec, l'Écosse, la Catalogne, la Flandre, la Wallonie, le Soudan du Sud et le Pays Basque sont des cas connus.
- 9 Les populations autochtones du Canada ont aussi été l'objet de ce jeu déployé par les Britanniques, ce que plusieurs analystes ont mis en relief. Je n'aborde pas cette question dans ce texte.
- 10 Schwimmer indique plutôt 1760 bien qu'il s'agisse de l'adoption à Londres de l'Acte de Québec en 1774.

References

- Arendt, Hannah
1966 The Origins of Totalitarism. New York: Harcourt, Brace and World.
- Barth, Fredrick
1966 Models of Social Organization. London, R.A.I., Occasional paper, no. 23.
1969 Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference. Bergen, Oslo: Universitetsforlaget.
- Bariteau, Claude
2005 Pour sortir de l'impasse référendaire. Montréal: Les Éditions des Intouchables.

- Bartkus, Viva Ona
 1999 The Dynamic of Secession. Cambridge: Cambridge University Press.
- Blau, Peter
 1964 Exchange and Power in Social Life. New York: Wiley.
- Burridge, Kenelm
 1969 New Heaven, New Earth: A Study of Millenarian Activities. Oxford: Basil Blackwell.
- Friedman, Jonathan
 2004a Culture et politique de la culture, une dynamique durkheimienne. *Anthropologie et sociétés* 28(1):23-43.
- 2004b Globalization, Transnationalization, and Migration: Ideologies and Realities of Global Transformation. *Dans Worlds on the Move: Globalization, migration and cultural security*. Jonathan Friedman and Shalini Randeria. Pp. 63-88. London: Tauris.
- Habermas, Jürgen
 1995 Struggles for Recognition in the Democratic Constitutional State. *Dans Multiculturalism*. Amy Gutmann, dir. Pp. 107-148. Princeton: Princeton University Press.
- Jones, David T.
 1997 An Independent Quebec: Looking into the Abyss. *The Washington Quarterly* 20(2):21-40.
- Lévi-Strauss, Claude
 1962 Les limites de la notion de structure en ethnologie. *Dans Sens et usages du terme structure dans les sciences humaines et sociales*. Roger Bastide, dir. Pp. 40-45. Gravenhague: Mouton.
- Lewis, Oscar
 1969 Review of Valentine 1968. *Current Anthropology* 10:189-192.
- Lugard, Frederick D.
 1922 The Dual Mandate in British Tropical Africa. Edinburgh: William Blackwood and Sons.
- Nations Unies
 1960 Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Document électronique, http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/c_coloni_f.htm, consulté le 17 novembre 2005.
- Philpott, Daniel
 1999 Westphalia, Authority, and International Society. *Dans Sovereignty at the Millennium*. Robert Jackson, dir. Pp. 144-167. Massachusetts: Blackwell Publishers, The Political Studies Association.
- Salisbury, Richard F., dir.
 1984 Affluence and Cultural Survival. 1981 Proceedings of The American Ethnological Society.
- Schwimmer, Éric
 1972 Symbolic Competition. *Anthropologica*. NS XIV(2): 117-155.
- 1995 Le Syndrome des Plaines d'Abraham. Montréal: Boréal.
- 2003 L'installation de la lutte. *L'Action Nationale*. XCIII-2:80-92.
- Sorenson, Georg
 1999 Sovereignty : Change and Continuity in a Fundamental Institution. *Dans Sovereignty at the Millennium*. Robert Jackson, dir. Pp. 168-182. Massachusetts: Blackwell Publishers, The Political Studies Association.
- Taylor, Paul
 1999 The United Nations in the 1990s: Proactive Cosmopolitanism and the Issue of Sovereignty. *Dans Sovereignty at the Millennium*. Robert Jackson, dir. Pp. 117-148. Massachusetts: Blackwell Publishers, The Political Studies Association.